

MAIRIE  
LIMEUIL



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMEUIL

Séance du 15 mai 2019

Nombre des Conseillers :

En exercice : 11 L'an deux mil dix neuf le 15 mai  
Présents : 8 Le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL  
Votants : 10 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la mairie, sous la présidence de  
Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal le 09/05/2019

**PRESENTS :** Laurence NINNIN - Jean Claude HERVÉ – Bruno DURAND – Johannès VAN STRIEN –  
Francis MARIN – Michel FOUILLET – Benoît BOUSSIQUET – Dominique RICHARD

**ABSENTS :** Nicole HULOT a donné procuration à Francis MARIN  
Hélène MERINO a donné procuration à Jean-Claude HERVÉ  
Laëtitia MARTINS DA COSTA

**Secrétaire de séance :** Michel FOUILLET

## **Divers :**

Il est proposé de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Redevance d'occupation du domaine public par ANTARGAZ
- Devis bornage chemin du Domaine de la Vtirolle
- Devis voirie
- Devis toiture de l'école

## **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2019 :**

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 avril 2019.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 avril 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **1 – Subventions aux associations :**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant des subventions attribuées habituellement aux diverses associations.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'attribuer à :

- **Comité des Fêtes :**  
(Participation feux d'artifices fête du 14 juillet) 1 600,00€ 7 voix Pour  
(Mrs DURAND, Président Dominique RICHARD, Vice-Président et Benoît BOUSSIQUET secrétaire, ne prennent pas part au vote)
- **La Boule du Confluent :** 150,00 € 10 voix Pour
- **Amicale Laïque du RPI des deux rivières :** 250,00 € 10 voix Pour
- **Les anciens des Plus Beaux Villages de France :** (pas de subvention, étant donné que cette année le tournoi des vétérans se déroule à Limeuil, la commune va contribuer en participant à l'achat des trophées et aux pots d'accueil et de remise de trophées). 10 voix Pour

- <b>Potiers en Périgord :</b>	400,00 €	10 voix Pour
- <b>Amicale des sapeurs pompiers du Bugue :</b>	150,00 €	9 voix Pour
(Mr Michel FOUILLET sapeur pompier bénévole à la caserne du Bugue ne prend pas part au vote)		
- <b>Anciens combattants :</b>	50,00 €	10 voix Pour
- <b>Amicale de chasse</b>	80,00 €	10 voix Pour
- <b>Rives d'Art :</b>	300,00 €	10 voix Pour
- <b>Club Pyramide :</b>	Pas de subvention, mise à disposition gracieusement d'une salle lors du tournoi.	
- <b>Restos du cœur antenne du Bugue</b>	250,00 €	
(en denrée alimentaire et produits d'entretien)		
- <b>Association des donateurs de sang du Bugue :</b>	50,00 €	10 voix Pour
- <b>Association les Cro'Magnonnes</b>	150,00 €	10 voix Pour
- <b>Association BRICK A BRACK</b>	100,00 €	10 voix Pour
- <b>Musique en Périgord :</b>	étant donné que le concert ne se déroule pas à Limeuil il est décidé par 10 voix Pour de ne pas attribuer les 300,00 € à cette association, comme il a été convenu en réunion du conseil municipal du 24 janvier 2019.	

## **2 – Redevance d'occupation du domaine public par ENEDIS :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne concernant la revalorisation pour 2019 de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité. Pour toutes les communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants, le montant de la redevance à adresser à ENEDIS pour l'année 2019 s'élève à 209,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte le montant de cette redevance.

## **3 – Redevance d'occupation du domaine public par la société ORANGE :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la redevance d'occupation du domaine public due par la Société Orange pour l'année 2019 s'élève à un montant de 823,11 € selon le mode de calcul suivant :

Artère aériennes :	11,550 km x 54,30 € =	627,16 €
Artère souterraines :	5,553 km x 40,73 € =	<u>226,17 €</u>
TOTAL :		853,33 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte ce montant et mandate Monsieur le Maire pour solliciter cette redevance auprès de la Société Orange.

## **4 - Redevance d'occupation du domaine public ANTARGAZ :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la redevance d'occupation du domaine public due par Antargaz est revalorisée chaque année. Pour l'année 2019 le montant de la redevance s'élève à 160,78 € selon le mode de calcul suivant :  $0,035 \times 847,50 + 100 \times 1,24 = 160,79 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte ce montant et mandate Monsieur le Maire pour solliciter cette redevance auprès d'Antargaz.

## **5 - Don du Comité des Fêtes :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le comité des fêtes de Limeuil a fait un don à la commune d'un montant de 589,87 € pour la participation de l'achat d'une plonge

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte ce don.

## **6 – Règlement local de Publicité Intercommunal :**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le règlement local de publicité intercommunal.

Le conseil municipal prend acte de ce règlement.

#### **7 – Devis toiture école :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal 2 devis pour la réfection d'une partie de la toiture de l'école.

EURL DELMARES : 7 708,00 € HT

CCM ALLOISE : 7 836,50 € HT

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide de retenir le devis de la EURL DELMARES et mandate Monsieur le Maire pour le signer

#### **8 – Devis voirie communale :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de COLAS SUD OUEST agence HERAUT pour divers travaux de voirie : Chemin Chapelle Saint Martin, voie communale à la Maisonnette « devant chez Mr Guignard », voie communale à Pechnaudine « devant chez Monsieur Gérard LAFON ». Ce devis s'élève à la somme de 13 100,00 € HT. La décision concernant le devis pour la plateforme des ordures ménagères, à l'atelier communal, est reportée ultérieurement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, accepte ce devis et mandate Monsieur le Maire pour le signer.

#### **9 – Devis bornage chemin de la Vitrolle :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis pour le bornage, sur la propriété du domaine de la vitrolle, pour la création d'un chemin et l'aliénation des extrémités du chemin rural. Ce devis s'élève à 1 026, 72 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votant accepte ce devis et mandate Monsieur le Maire pour le signer.

#### **10 – Informations diverses :**

Organisation de la tenue du bureau de vote pour les Elections Européennes du dimanche 26 mai 2019.

La Place du Port sera interdite au stationnement à compter du 29 mai jusqu'au 30 septembre 2019.

En raison de l'organisation du tournoi de football des vétérans de l'association des Plus Beaux Villages de France qui doit se dérouler du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2019, le stationnement au parking du stade de foot sera interdit du 22 mai à 20h00 au 05 Juin à 8h00.

Le secrétaire de séance  
Michel FOUILLET

Le Maire  
Jean-Claude HERVÉ